

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021



Compte rendu affiché le **21 OCT. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_082

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

CALUIRE ET CUIRE VILLE
SPORTIVE : PLAN
D'ACTIONS

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :
M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le**21 OCT. 2021**.....

Identifiant de l'Acte :

..2021.1019-D2021-082-DE

Rapport de : Damien COUTURIER

Pour la quatrième année consécutive, la Ville a souhaité concerter ses habitants sur un sujet essentiel et d'actualité : les pratiques sportives.

En effet, la Ville développe déjà, via la mise à disposition d'équipements, le soutien aux associations ou encore des événements ponctuels, une politique sportive au service de ses habitants. Or, à l'aune d'un nouveau mandat, et suite à une crise sanitaire sans précédent qui a eu des impacts évidents sur les pratiques de chacun (sport adultes en particulier, fermeture de certains équipements comme la piscine, fortes restrictions en 2020 et 2021), il a été décidé de réinterroger, en sollicitant les habitants, la politique sportive déployée par la Ville de Caluire et Cuire.

Une politique sportive peut revêtir différentes orientations : favoriser le sport de haut niveau, permettre l'accès au plus grand nombre, déployer les pratiques en libre accès... Elle est le reflet des valeurs de la Ville.

Dès lors, la Grande concertation 4 portant sur les pratiques sportives s'est déroulée du 22 janvier au 9 octobre 2021, sur le modèle des précédentes concertations avec : une conférence d'ouverture en présence de Stéphane Diagona, suivies de trois conférences thématiques ou tables rondes (vendredi soir) et des ateliers (samedi matin). Les habitants, les pratiquants, les dirigeants de clubs sportifs et leurs adhérents ont donc été sollicités autour de quatre grandes thématiques :

- le sport santé,
- les pratiques libres,
- le sport vraiment pour tous ?
- La compétition et le haut niveau.

Cette grande concertation, la quatrième portée par la Ville de Caluire et Cuire, a permis de récolter près de 300 contributions de nature à alimenter et à préciser les orientations de la Ville en matière de politique sportive. Un plan d'actions portant les priorités en la matière pour le mandat traduit concrètement des orientations.

Il en ressort trois grandes orientations générales :

- des pratiques ouvertes à toutes et à tous favorisant la promotion de la santé et l'inclusion :
 - Favoriser la pratique sportive et plus généralement les activités physiques pour le plus grand nombre, notamment pour les publics qui en sont empêchés et/ou les plus éloignés (physiquement, socialement, culturellement, ...).
 - Faire le lien Sport-santé et promouvoir les bénéfices du sport en termes de santé publique.
- des lieux de pratiques encadrées et libres plus visibles :
 - Poursuivre la mise à disposition d'équipements ou espaces sportifs adaptés aux besoins, en lien avec les pratiquants.
 - Faciliter la pratique libre dans les lieux de pratiques encadrées et dans les espaces publics en accompagnant la cohabitation des différents usages.
- des acteurs locaux soutenus et accompagnés :
 - Renforcer et entretenir le partenariat déjà très engagé entre la Ville et les associations autour d'axes forts tels que la formation, la professionnalisation des encadrants, l'engagement et l'inclusion.
 - Adapter le positionnement de la Ville aux besoins de ses partenaires : soutien dans les domaines du sport santé, sport scolaire, sport de haut niveau / facilitatrice auprès des acteurs métropolitains, régionaux, nationaux / vectrice de promotion des actions et événements portés par le monde associatif.

Le plan d'actions annexé à la présente délibération donne à voir concrètement du niveau d'engagement de la collectivité pour les prochaines années sur la base de ces trois orientations.

Il compte 50 actions.

Il s'organise autour des trois orientations précitées en précisant les enjeux, les objectifs et les actions concrètes à mener ou amplifier.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER les orientations de la politique sportive de la Ville et le plan d'actions ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

21 OCT. 2021



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

